



NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr

3020

Service & appel gratuits * * Ouvert du lundi au vendre de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

Protocole de

Gestion du Harcèlement

Ecole:

Cadre législatif

L'article R.421-20 du code de l'éducation prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.

L'article D.411-2 du code de l'éducation indique également que le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

Définition du harcèlement

Selon la circulaire n°2013-100 du 13/08/2013, un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement.

Selon la même circulaire, Dan Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen, 1993, explique que cette définition du harcèlement que peuvent subir les élèves doit être connue de tous les membres de la communauté éducative.

La loi d'Erwan Balanant a été adoptée jeudi 24 février 2022 indique que le harcèlement scolaire est un délit pénal.

Peines de prison et amendes

Le harcèlement scolaire sera punissable de 3 ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende lorsqu'il causera une incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à huit jours, voire s'il n'a pas entraîné d'ITT. L'âge de l'auteur sera pris en compte. La mesure sera durcie si l'ITT excède 8 jours, et pourra même atteindre dix ans d'emprisonnement et 150.000 euros d'amende lorsque les faits auront conduit la victime à se suicider ou à tenter de le faire.

Définition du Site ministériel

« Non au harcèlement »

https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/

Le harcèlement, c'est quoi?

ACCUEIL : LES RESSOURCES : GUIDES PÉDAGOGIQUES : LE HARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.



Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- · L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- . Un handicap (physique, psychique ou mental)
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- · L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier
- · Des centres d'intérêts différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Le programme pHARe





MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Dès septembre 2021 pHARe généralisé à tout le territoire

élèves-ambassadeurs par établissement



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE?

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

- 1. Mesurer le climat scolaire.
- 2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- 3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- 4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
- 5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- 6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- 7. Suivre l'impact de ces actions.
- 8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

2 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE

pHARe1

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SIGNERONT UNE CHARTE DANS LAQUELLE ILS:

- s'engageront pour 2 ans à mettre en place le programme ;
- constitueront une équipe ressource de 5 personnels
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en
- formeront une équipe d'élèves-ambassadeurs collégiens
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- participeront aux temps forts
- organiseront 10 heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du CP à la 3°.





EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :

- s'inscriront dans un processus continu de mise en place du programme;
- mesureront le climat scolaire.



- · un programme gratuit et à destination directe des écoles et des collèges ;
- un programme étendu aux lycées avec des modalités
- un programme 100 % digital, livré clé en main à travers une plateforme numérique, comportant les contenus pédagogiques et de formation, les ressources de présentation et les agendas dédiés, et mise à la disposition des superviseurs académiques, des pilotes et des personnels impliqués dans sa mise en œuvre au sein des structures ;
- à une expérimentation de 2 années dans 6 académies :
- un programme construit avec le concours du comité d'experts national.

SEPTEMBRE

- · Lancement de l'appel à candidature pour devenir ambassadeurs
- · Constitution de l'équipe ressource

· Concours NAH (phase nationale)









- un programme concu au plus près des territoires grâce











I. La prévention

Il est important d'objectiver les situations de harcèlement potentiel qu'il faut savoir repérer et identifier.

C'est l'affaire de toute la communauté éducative : équipe enseignante ; IEN ; psychologue, infirmier, médecin scolaire ; agents municipaux ; parents d'élèves ; mais aussi élèves.

La prévention : un travail de tous.

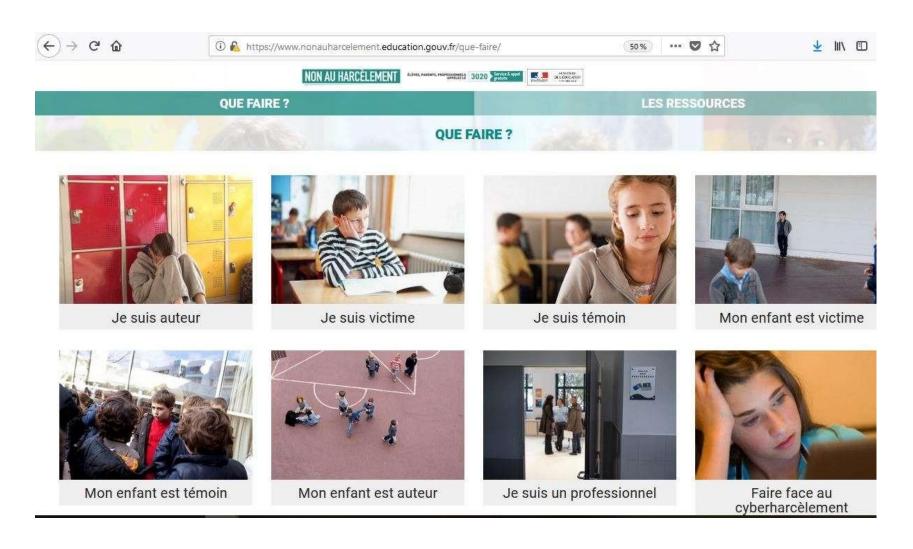
C'est un travail avec des rôles différents mais qui ne peut être la charge d'une personne seule.

Selon le « protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles »¹, il est fortement recommandé de ne pas régler seul les situations de harcèlement, mais de privilégier le travail en équipe. Une grille des signaux faibles permet d'évaluer des faits isolés, banals qui peuvent être une situation de harcèlement.

L'ensemble des adultes de l'école doit être informé en cas de harcèlement entre pairs (personnels de la cantine et des temps périscolaires, conducteurs de transport scolaire, etc.) L'appui de l'IEN et du référent harcèlement départemental ou académique peut être sollicité, ainsi que celui de la mairie.

<u>1 Protocole</u>: http://cache.media.education.gouv.fr/file/10_-_octobre/48/3/Non-Au-Harcelement 2016 Protocole-de-traitement-dans-les-ecoles 648483.pdf

Autres outils du site « Non au Harcèlement »



Travail à réaliser avec les élèves

Un travail est à réaliser avec les élèves pour leur apprendre à repérer et prévenir les situations de harcèlement potentiel.

Celui-ci peut s'appuyer sur le « cahier d'activités - primaire » disponible sur le site « Non au harcèlement ». Des analyses d'affiches, des vidéos adaptées, un concours annuel... y sont proposées et détaillées.

Ces outils peuvent permettre aux enseignants d'engager des projets avec leurs classes pour travailler sur la médiation : « ni victime, ni auteur, que dois-je faire ? ».

Ces outils sont également disponibles sur eduline>Enquêtes et pilotage>programme pHARe (accès directeur)

II. Traitement des situations de harcèlement

Le travail de l'équipe pédagogique se décompose en 3 temps essentiels :

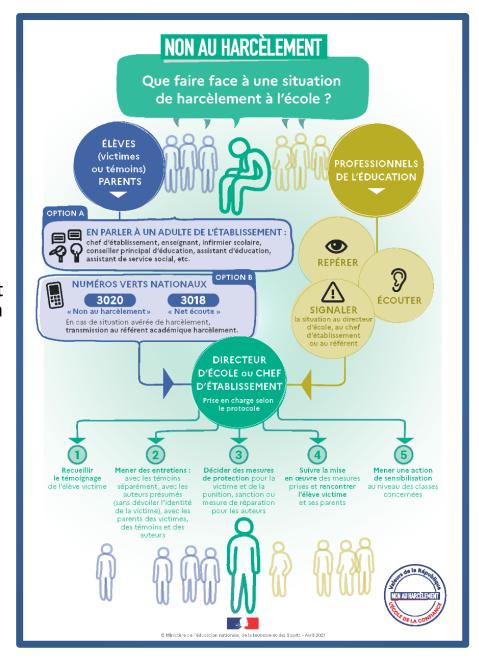
- 1. accueillir la parole / conduire les entretiens / informer les parents
- 2. mettre en place des mesures de protection
- 3. orienter vers une prise en charge si nécessaire

Le tout doit se faire en toute transparence et en travaillant conjointement avec l'IEN de circonscription, l'IEN chargé de la mission « climat scolaire » et le référent académique.

Le numéro vert national d'écoute téléphonique : 3020

La ligne dédiée au cyber-harcèlement : 3018

Le numéro vert de la ligne académique est le 0800 59 11 11



Dans la circonscription

L'équipe ressource de la circonscription
03.27.69.75.20
04
06.14.10.20.66

Mme Devillers, Inspectrice de l'Education Nationale marie-laure.devillers Dac-lille.fr

Mme Philippe, Enseignante spécialisée sabine.locqueneuxaac-lille.fr

Mme Cogniot, Enseignante spécialisée marie-pier.cogniot@ac-lille.fr

Mr Collet, Directeur d'école didier.collet@ac-lille.fr

Mr Cnockaert, Conseiller pédagogique jonathan.cnockaertaac-lille.fr

Mr Grégoire, Coordinateur REP+M jean-paul.gregoire Dac-lille.fr La situation est découverte par l'école



l'IEN et met en place le protocole harcèlement dans un délai très court à l'aide d'un ou deux membres de l'équipe ressource

L'IEN est averti d'une situation de harcèlement par la cellule harcèlement académique

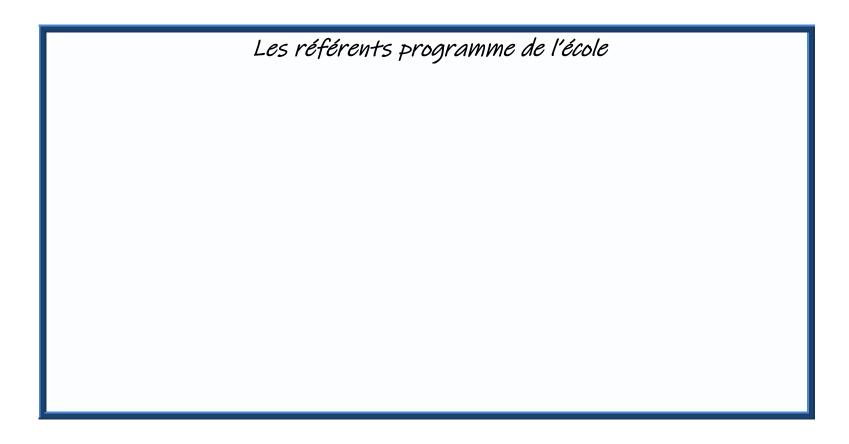
L'IEN en informe le directeur / la directrice et envoie des membres de l'équipe ressource pour évaluer la situation de harcèlement



Mise en place du protocole harcèlement

Mettre en place des séances sur le harcèlement (Personnes ressource / RASED)

Dans l'école



Dossier Harcèlement : PROTOCOLE (résumé)

Le harcèlement doit faire l'objet d'un fait établissement, prévenir l'IEN et le pôle ressource Harcèlement pour être accompagné (les entretiens doivent être réalisés en binôme)

1- Recueil de la parole

Réponses immédiates : *séparation en classe

*sortie séparée

*surveillance pendant la récréation ou faire autre

chose

- 2- REE avec le harcelé et les parents (on ne donne pas d'info)
- 3- Recueil de la parole des témoins

Rencontre des parents des témoins

4- Recueil de la parole du harceleur

REE avec le harceleur et ses parents : on élabore des réponses

- 5- Suivi très important : si cela continue ou reprend mettre de nouvelles mesures
- 6- En amont : prise en compte dans le projet d'école

APRES: travail en commun de toute l'école

- Mise en place « de gilets jaunes », élève médiateur, ...
- Travail en classe autour du harcèlement

POST EVENEMENT:

- Proposition d'un lieu d'écoute
- Prise en compte dans le projet d'école
- Rencontres organisées avec victime et parents
- Point d'information au Conseil d'Ecole
- Bilan avec la commune
- Bilan de la gestion de la situation par l'équipe éducative
- Salle de détente
- L'équipe se mobilise et surveille

Recueil de la parole de la VICTIME

Accueillir et construire une relation d'alliance. Il est important de se montrer empathique avec l'élève, d'accueillir ses émotions, de les reformuler et de les valider.

Il est également important de ne pas interrompre l'élève.

Exemple de phrases à utiliser lors de l'entretien :

- Peux-tu nous raconter ce qu'il t'arrive à l'école ?
- C'est très important que tu puisses nous raconter ce que tu vis à l'école, c'est important pour que nous puissions t'aider au mieux.
- Tu as de bonnes raisons de ressentir cela, de réagir comme ça
- Je comprends que tu sois en colère, que tu aies peur, que tu sois triste, ...
- Qui ? (si trop compliqué, passer par le dessin ou retour un instant en classe)
- Où?
- Quand?
- A quel moment de la journée?
- Est-ce qu'il y a des enfants qui voient ou qui ont déjà vu?
- Et quand cela t'arrive, que fais-tu?
- De quoi as-tu besoin ? Que souhaites-tu pour que cela s'arrête ?
- Valoriser l'élève régulièrement pendant l'entretien (bravo tu es très courageux, tu as une bonne analyse de la situation, ...)
- Maintenant, je vais t'expliquer ce qui va se passer : nous allons écouter ta maman, les témoins, les parents des témoins, les harceleurs et leurs parents.

- Tu sais, on a besoin d'écouter les autres pour savoir comment on va gérer la situation.
- Puis, nous les adultes de l'école, les enseignants, le directeur et nous même nous allons nous réunir pour mettre en place des choses pour que cela s'arrête.
- Si les faits sont aussi graves, ce que tu vis, les enfants qui te font subir cela, il faut qu'il y ait une sanction et ça, ce sont les adultes de l'école qui vont décider de la sanction et tu en seras informé.
- Ce sont les adultes qui assurent la sécurité des enfants.

Recueil de la parole des TEMOINS

Présentation

- Est-ce que tu sais pourquoi je voulais te voir ?
- Tu sais que ... se fait harceler ? Connais-tu le mot ?
- Peux-tu me raconter ce que tu as vu?
- Nous avons vu...en entretien, il nous a dit qu'il était malmené et nous a dit que tu as vu.

Les enfants qui ont malmenés... ne seront pas informés que tu nous as parlé

- J'ai besoin de savoir ce qui se passe réellement et si tu as vraiment été témoin du comportement violent, agressif (donner le nom du comportement)
- Et toi? A ce moment-là que faisais-tu? tu aurais pu faire quoi?
- Est-ce que d'autres enfants que toi ont vu ce comportement ?
- Si tes copains te posent des questions, tu n'es pas obligé de leur répondre, que pourrais-tu leur dire ?

- Tu as été super courageux, bravo

Aux parents des témoins

- Il est important que je vous explique pourquoi j'ai rencontré votre enfant.
- Il a été témoin de ...
- Vous pouvez être fiers de lui...

Recueil de la parole du HARCELEUR

Présentation

- Est-ce que tu sais pourquoi je te rencontre ?
- Je voulais te rencontrer parce que ... subit des violences.
- Tu sais que lorsque des actes sont répétés, des insultes répétées, tu sais ce que cela veut dire ?
- D'autres enfants ont vu ...
- C'est vrai c'est compliqué.
- Peut-être que tu, vous ne vous rendiez pas compte, que vous preniez cela pour un jeu.
- Mais tu sais comment cela s'appelle ? HARCELEMENT et ça, c'est puni par la loi.
- Nous sommes dans l'obligation de prévenir tes parents pour qu'ils puissent être au courant et qu'ils puissent travailler avec vous et avec nous car ce n'est pas acceptable.

Aux parents du harceleur

Il est important d'accueillir l'émotion des parents, d'expliquer les démarches dans l'intérêt de l'enfant et de les impliquer pour favoriser la coopération.

- Voilà il se passe
- D'autres personnes ont vu et ont dit la même chose.
- Je comprends que cela soit difficile.
- Mais il faut mettre en place des actions pour que cela ne se reproduise plus
- C'est un incident de parcours, on va travailler ensemble, on a besoin de vous pour que vos enfants aient des comportements adaptés pour ne pas mettre en danger les autres.

Fiche HARCELEMENT

CONFIDENTIEL (à ranger dans le classeur spécifique aux actions liées au harcèlement)

Nom:	Nom de l'école :
Prénom :	
Date de naissance :	
Classe:	
Alerté par :	
Le:	
Ou élément(s) alarmant(s) (absence o	ou changement d'attitude) :
Famille de l'élève harcelé alertée le :	
Information aux équipes le :	
Descriptif de la situation :	

HARCELE

Recueil de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :
Recueil de la famille de la victime :

TEMOIN(S)

Elève(s) impliqué(s) à voir :	
Nom:	Prénom :
Famille(s) des élèves impliqués a	lertée(s) le :
Recueil des témoins :	
Recueil des terrioris.	
Recueil des familles des témoins	:

HARCELEUR

Nom:	Prénom :
Recueil des paroles de l'élève harceleur	
Recueil des paroles de la famille de l'élève h	arceleur

Actions mises en place

Elève harcelé	Elève harceleur	Elèves témoins si besoin

Prochain rendez-vous

Elève harcelé	Elève harceleur	Elèves témoins si besoin